
Conseil supérieur de l'éducation – Projet du décret Discipline

Le SNPTES s'est exprimé contre le décret relatif à la discipline dans le second degré.

Bien que ce décret soit un élément important et une mesure attendue pour défendre la communauté éducative contre tout signe de violence. Bien que la discipline permette de prévenir les dérapages en sanctionnant les premières manifestations de manière pédagogique et surtout qu'elle permette de protéger et de conserver le savoir vivre ensemble, le SNPTES reste particulièrement attentif à l'équilibre entre droit et obligations, entre sanction et droits de la défense et du contradictoire. Cet équilibre est essentiel et indispensable. La limitation des droits de la défense ne peut pas être considérée, pour le SNPTES, comme une politique permettant de résoudre les problèmes de violence.

De plus, l'émotion étant toujours mauvaise conseillère, le SNPTES considère que le décret est pris de manière précipitée en raison de l'actualité récente et qu'il ne répond que partiellement aux besoins de la communauté éducative.

Si le SNPTES est reconnaissant que le ministère prenne la protection des personnels au sérieux, les personnels veulent être respectés tant par leurs élèves que par leur hiérarchie académique et ministérielle.

SNPTES, Choisy le Roi, le 11 mars 2019